

4 juin 2024

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des Affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers (AMF)  
Place de la cité, Tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1V 5C1  
[consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Objet : Enjeux et document de discussion – Meilleures pratiques pour l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur financier**

FAIR Canada a le plaisir de faire part de ses commentaires en réponse à la consultation susmentionnée.

FAIR Canada est un organisme national, indépendant et sans but lucratif reconnu pour ses commentaires indépendants et réfléchis sur les questions de politique publique. Nous nous consacrons à promouvoir les droits des investisseurs et des consommateurs financiers au Canada par l'entremise de :

- Soumissions de politiques informées aux gouvernements et aux organismes de réglementation
- Recherche pertinente axée sur les investisseurs particuliers
- Sensibilisation, collaboration et éducation du public
- Identification proactive des problèmes émergents<sup>1</sup>.

## **A. FAIR Canada appuie le cadre de l'AMF**

Nous soutenons l'initiative de l'AMF d'élaborer un cadre pour l'utilisation responsable de l'IA par les institutions financières, y compris l'utilisation de l'IA à l'interne. Depuis 2016, l'AMF participe à des projets relatifs à la transformation numérique du secteur financier. En novembre 2021, l'AMF a publié un article sur l'IA<sup>2</sup> (le document IA 2021) et signé la Déclaration de Montréal pour le développement responsable de l'IA<sup>3</sup>. Le document de discussion poursuit ce travail essentiel en proposant 30 pratiques exemplaires pour utiliser l'IA de façon responsable.

FAIR Canada appuie pleinement les pratiques exemplaires proposées car elles mettent en évidence les principaux problèmes liés à l'IA. Ces pratiques sont essentielles pour aider à minimiser les conséquences imprévues, car l'IA est utilisée dans différents secteurs et activités commerciales. Celles-ci seront particulièrement utiles pour les entreprises qui se trouvent aux premières étapes de l'utilisation de l'IA.

---

<sup>1</sup> Visitez le site <https://faircanada.ca/fr/> pour en savoir plus.

<sup>2</sup> AMF, [L'intelligence artificielle en finance - Recommandations pour son utilisation responsable](#), novembre 2021.

<sup>3</sup> [Déclaration de Montréal pour le développement responsable de l'intelligence artificielle](#), 2018.

Pour celles qui sont déjà plus avancées, le cadre est un rappel utile des nombreux risques que présente l'utilisation de l'IA et des façons de les atténuer.

Nous sommes d'accord avec le regroupement des meilleures pratiques de l'AMF en thèmes clairs. Nous soutenons particulièrement les pratiques en matière de transparence et de protection des consommateurs. Voici quelques exemples :

- Utiliser l'IA dans le meilleur intérêt des consommateurs
- Traiter les consommateurs équitablement
- Accroître l'autonomie des consommateurs
- Divulguer l'information concernant l'utilisation de l'IA par l'entreprise et
- Expliquer les facteurs qui ont mené à une décision prise par IA.

Le rythme étonnant du développement et de l'adoption de l'IA souligne la nécessité d'un cadre pour guider les participants au marché. La taille du marché mondial de la vente de technologies, de produits et de services liés à l'IA a été estimée à 196,63 milliards de dollars américains en 2023 et devrait atteindre 1,811.75 milliards de dollars américains en 2030<sup>4</sup>. Cela représente un taux de croissance annuel composé de 36,6 %<sup>5</sup>. Elle reflète à la fois l'investissement commercial dans l'IA et l'adoption de l'IA dans différents secteurs.

La recherche montre également que les organisations adoptent de plus en plus l'IA. Entre 2017 et 2022, l'adoption de l'IA a plus que doublé. En 2017, 20 % des organisations interrogées ont déclaré avoir adopté l'IA dans au moins un secteur commercial. En 2022, ce chiffre était passé à 50 %<sup>6</sup>.

Le ChatGPT est peut-être l'exemple le plus frappant du rythme rapide de l'adoption de l'IA. Selon les rapports, cet outil d'IA générative a atteint 100 millions d'utilisateurs seulement deux mois après son lancement, ce qui en fait l'application consommateur la plus rapide de l'histoire<sup>7</sup>.

Ces données soulignent l'importance d'établir des principes clairs et des propositions de pratiques exemplaires pour aider les sociétés ouvertes et les institutions financières à naviguer dans cette technologie en constante évolution. Comme le constate l'article de discussion, l'IA pourrait causer des dommages importants aux consommateurs financiers, comme se voir refuser un produit financier en raison de distorsions créées par l'IA. Pour éviter les conséquences négatives imprévues et les dommages aux consommateurs, il est essentiel d'établir un cadre clair pour l'utilisation responsable de l'IA.

Le document de discussion amorce un dialogue important avec les entreprises et les autres intervenants sur les questions qu'ils doivent prendre en considération au fur et à mesure qu'ils développent et utilisent l'IA. Il est essentiel de se pencher sur la question de l'IA dès maintenant : retarder cette conversation pourrait faire en sorte que les progrès de l'IA dépassent notre capacité à établir des pratiques et des mesures de protection appropriées. Cela pourrait avoir des conséquences désastreuses, comme des violations de données généralisées (parce que l'IA s'appuie essentiellement sur les données) et des

---

<sup>4</sup> Grand View Research, Inc., [Rapport sur la taille, la part et les tendances du marché de l'intelligence artificielle](#) (en anglais seulement).

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> McKinsey & Company, [État actuel de l'IA en 2022 et revue d'une demi-décennie](#), le 6 décembre 2022 (en anglais seulement).

<sup>7</sup> Reuters, [ChatGPT bat le record de l'adoption la plus rapide – Note de l'analyste](#), 2 février 2023 (en anglais seulement).

stratagèmes sophistiqués d'utilisation de l'IA pour manipuler le marché, qui pourraient déstabiliser les marchés financiers.

Nous sommes heureux que l'AMF ait entamé cette discussion et nous encourageons d'autres organismes de réglementation et gouvernements à contribuer à ce dialogue et à collaborer sur cette question urgente. Nous apprécierions en particulier savoir comment le cadre de l'AMF s'harmonise avec tout travail effectué par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sur la question de l'IA dans les marchés financiers. Nous serions heureux de voir se développer une approche coordonnée sur la question de l'IA parmi les membres de l'ACVM.

Enfin, nous demandons instamment à l'AMF, à d'autres organismes de réglementation et aux gouvernements d'adopter une approche audacieuse et proactive à l'égard de l'IA. Nous sommes conscients que l'AMF n'a pas l'intention de créer de nouvelles obligations. Toutefois, compte tenu de l'utilisation intensive de l'IA et des graves inquiétudes qu'elle soulève, nous soutiendrions une réponse plus affirmée de la part des organismes de réglementation et des gouvernements, pour imposer des exigences précises et concrètes. Une approche plus audacieuse aidera à mieux maintenir la stabilité du système financier et à protéger les consommateurs tout en permettant aux intervenants de tirer efficacement parti des avantages de l'IA.

Pour le reste de la présente lettre, nous encourageons l'AMF à :

- Maintenir une approche axée sur le consommateur
- Se concentrer sur la gestion des risques associés à l'IA
- Travailler avec d'autres organismes de réglementation et gouvernements pour élaborer une approche harmonisée de l'utilisation de l'IA dans les marchés financiers.

## **B. Maintenir une approche axée sur le consommateur**

Nous constatons que plusieurs des meilleures pratiques proposées portent sur la protection des consommateurs et la transparence pour le public. Nous encourageons l'AMF à continuer de mettre l'accent sur les points de vue et les préoccupations des consommateurs tout au long du processus de développement de son projet visant à encadrer l'utilisation de l'IA.

Il est essentiel de tenir compte des points de vue des consommateurs pour accroître leur confiance dans les marchés financiers de l'IA. Les études montrent que de nombreux consommateurs s'inquiètent de l'intelligence artificielle ou ne comprennent pas comment elle est utilisée. Une étude sur l'attitude des consommateurs envers l'IA dans six pays a montré que plus de 70 % des répondants ont peur de l'IA<sup>8</sup>. L'étude a également révélé que de nombreux consommateurs ne savent pas qu'ils interagissent avec des outils d'IA. Seulement 34 % des répondants pensaient avoir récemment interagi avec l'IA; cependant, lorsqu'on leur a demandé quelles technologies ils utilisaient quotidiennement, 84 % avaient récemment utilisé au moins un service ou un appareil alimenté par l'IA<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Pegasystems Inc., [Ce que les consommateurs pensent vraiment de l'IA: Une étude mondiale](#), p. 5 (en anglais seulement).

<sup>9</sup> Ibid, p. 7.

Dans une autre étude sur les attitudes à l'égard de l'IA, les répondants canadiens s'inquiétaient davantage du fait que les outils d'IA n'aient pas l'émotion nécessaire pour prendre de bonnes décisions (75 %) ou qu'ils sont vulnérables à la fraude et au piratage (72 %) <sup>10</sup>. De même, la recherche sur les points de vue des Canadiens sur l'IA a révélé que la confidentialité, la sécurité et le piratage étaient des préoccupations clés, mais la principale inquiétude était la perte d'emploi et le fait que l'IA pourrait remplacer les humains <sup>11</sup>.

Cette recherche souligne l'importance de recueillir les points de vue des consommateurs en ce qui concerne l'IA pour éclairer l'encadrement que proposera l'AMF. En préparant son document de 2021 sur l'IA, l'AMF a reconnu que la littérature et les rapports sur l'IA ne tiennent souvent pas suffisamment compte des attentes ou des intérêts des consommateurs <sup>12</sup>. À ce titre, l'AMF a consulté les consommateurs pour que leur opinion soit entendue. Nous apprécions les efforts de l'AMF à cet égard et nous encourageons une recherche plus approfondie pour sonder les points de vue des consommateurs de façon à ce qu'ils soient inclus dans cet encadrement. Cela permettra de gagner leur confiance quant à la façon dont l'industrie utilise l'IA dans les marchés financiers.

En plus de l'encadrement proposé pour l'utilisation de l'IA, FAIR Canada recommande à l'AMF de songer à promouvoir une innovation basée sur l'IA qui profite aux consommateurs. Cela comprend le soutien de cas pratiques d'utilisation de l'IA basés sur des pratiques exemplaires qui aident les investisseurs. Les cas pratiques d'utilisation ont tendance à mettre l'accent sur les applications qui sont avantageuses pour les entreprises et moins sur l'amélioration de l'expérience client. Bien que le rapport de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sur l'intelligence artificielle ait révélé que les entreprises utilisaient l'IA dans le service à la clientèle (p. ex., agents conversationnels ou « chatbots »), les trois principales raisons pour lesquelles elles emploient l'IA sont d'améliorer l'efficacité, de générer des revenus et d'atténuer les risques <sup>13</sup>. Nous encourageons l'AMF et les autres organismes de réglementation à réfléchir à la façon de soutenir l'utilisation de l'IA lorsqu'elle présente un avantage clair pour les consommateurs. Par exemple, le laboratoire Fintech de l'AMF ou le Pôle ACVM d'innovation financière pourraient faciliter un service assisté par l'IA visant à aider les Canadiens ordinaires à recevoir des conseils judicieux et économiques en matière d'investissement.

### **C. L'IA présente d'excellentes occasions mais il faut se concentrer sur la gestion des risques**

Les innovations propulsées par l'IA offrent de nombreux avantages aux participants du marché financier. Par exemple, l'IA peut :

- Analyser rapidement de grandes quantités de données pour aider les entreprises à évaluer et à gérer les risques
- Automatiser les processus répétitifs, ce qui peut aider à augmenter l'efficacité et à réduire les coûts

---

<sup>10</sup> Leger Marketing Inc., [IA : Outils et politique](#), 23 février 2023, p. 20 (en anglais seulement).

<sup>11</sup> Innovation, science et développement économique Canada, [Opinions des Canadiens sur l'intelligence artificielle : Rapport final](#), 23 mai 2021.

<sup>12</sup> 2021 Article sur l'IA, *précité* note 2, p. 77.

<sup>13</sup> Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, [Intelligence artificielle sur les marchés des capitaux – Exploration des cas d'utilisation en Ontario](#), octobre 2023, p. 20 (en anglais seulement).

- Offrir des services personnalisés adaptés aux besoins de chaque client.

Toutefois, l'IA comporte aussi de nombreux risques, dont certains sont soulignés dans l'article. Par exemple :

- Les pratiques d'engagement dans l'espace numérique alimentées par l'IA, comme la ludification, peuvent amener les consommateurs à agir d'une manière qui n'est pas dans leur meilleur intérêt.
- Étant donné que l'IA compte beaucoup sur les données, si les données sont compromises par suite d'une violation, cela peut augmenter le risque de vol d'identité ou d'autres fraudes.

Nous appuyons les tentatives de l'AMF d'approfondir sa compréhension des risques de l'IA et encourageons l'AMF à se concentrer sur l'atténuation de ces risques. Compte tenu de la vitesse de développement de l'IA, l'atténuation des risques, plutôt que la possibilité d'entraver l'innovation, devrait être la priorité.

Les recherches montrent que les cinq institutions financières les plus importantes de l'Amérique du Nord ont déposé 94 % des brevets liés à l'IA entre 2017 et 2021<sup>14</sup>. De plus, ils ont publié 67 % des articles de recherche sur l'IA entre 2017 et 2023<sup>15</sup>. Les experts prévoient que les institutions financières continueront d'augmenter leurs dépenses en matière d'IA et que celles-ci doubleront entre 2023 et 2027 pour dépasser 400 milliards de dollars<sup>16</sup>. De toute évidence, lorsqu'il s'agit de l'IA, le train a quitté la gare. La principale préoccupation des organismes de réglementation devrait être d'élaborer des garde-fous appropriés pour garder le train sur les rails, sans nuire à l'innovation.

Un risque clé associé à l'IA auquel les organismes de réglementation doivent porter attention est le risque systémique. Gary Gensler, président de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, s'inquiète du fait que l'IA pourrait être le prochain risque majeur pour le système financier<sup>17</sup>. L'IA est souvent appelée « boîte noire » parce qu'il est difficile de comprendre ses processus décisionnels. Ce manque de transparence peut nuire à la capacité des organismes de réglementation de surveiller et d'atténuer les risques. Étant donné que de plus en plus d'établissements se fient à l'IA, l'interconnexion des systèmes d'IA pourrait amplifier les risques systémiques. La défaillance d'un système d'IA pourrait se propager à d'autres réseaux connexes, ce qui toucherait alors plusieurs participants au marché simultanément. Nous encourageons l'AMF et les autres organismes de réglementation à se concentrer sur de tels risques plutôt que sur la possibilité d'entraver l'innovation.

## D. Harmoniser l'approche à l'IA dans les marchés financiers

L'IA est un phénomène mondial qui dépasse les frontières nationales. Les États-Unis, la Chine et le Royaume-Uni sont en tête en matière de recherche sur l'IA<sup>18</sup>. Les marchés financiers sont exploités à l'échelle mondiale, et la technologie a augmenté leur connectivité. Cela signifie qu'il est essentiel que

---

<sup>14</sup> Evident Insights Ltd., [Rapport sur l'innovation d'IA](#), juillet 2023, p. 2 (en anglais seulement).

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Jeff Kearns, Fonds monétaire international, [Réverbérations de l'IA dans les finances](#), décembre 2023.

<sup>17</sup> Le New York Times, [Le chef de la SEC s'inquiète de l'IA](#), le 7 août 2023 (en anglais seulement).

<sup>18</sup> Techopedia, [10 pays en tête en matière de recherche et de technologies d'IA en 2024](#), 9 avril 2024 (en anglais seulement).

l'AMF collabore avec d'autres organismes de réglementation et gouvernements, tant dans notre pays qu'à l'étranger, pour harmoniser l'approche à l'IA sur les marchés financiers. Cela permettra de s'assurer que :

- la façon dont l'IA est régie dans différentes régions est claire et que l'on peut éviter la confusion qui pourrait découler de règlements différents selon les pays
- les consommateurs reçoivent des niveaux de protection adéquats et constants, quel que soit l'endroit d'où l'IA est issue ou où elle est utilisée
- la supervision et la gestion des risques de l'IA sont efficaces
- les développeurs et les utilisateurs s'appuient sur une uniformité qui leur permettra de mieux comprendre leurs responsabilités et leurs droits en ce qui concerne l'IA.

Des organismes internationaux tels que l'Office de stabilité financière et l'Organisation internationale des commissions des valeurs mobilières (IOSCO) se penchent activement sur la question de l'utilisation de l'IA dans les marchés financiers. Nous sommes heureux que l'AMF soit étroitement impliquée dans le projet de deux ans de l'IOSCO visant à développer une compréhension commune parmi ses membres, des risques de l'IA. Nous soutenons des initiatives transfrontalières comme celles-ci et encourageons l'AMF et d'autres organismes de réglementation et gouvernements canadiens à participer aux efforts internationaux, dans la mesure du possible.

\*\*\*\*\*

Nous vous remercions d'avoir pris en compte nos commentaires sur cette question importante. Nous sommes heureux de pouvoir faire progresser les efforts qui permettront d'améliorer les résultats pour les consommateurs. Nous avons l'intention d'afficher notre soumission sur le site Web de FAIR Canada et n'avons aucune objection à ce que l'AMF l'affiche sur son site Web. Nous serons heureux de discuter de notre soumission avec vous. Veuillez communiquer avec Jean-Paul Bureaud, directeur général, à l'adresse : [jp.bureaud@faircanada.ca](mailto:jp.bureaud@faircanada.ca) ou Tasmin Waley, conseillère en matière de politique, à l'adresse : [tasmin.waley@faircanada.ca](mailto:tasmin.waley@faircanada.ca).

Cordialement,



Jean-Paul Bureaud

Président, chef de la direction et directeur général

FAIR Canada | Fondation canadienne pour la promotion des droits des investisseurs